



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des usagers

Question écrite n° 78556

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les résultats de l'enquête menée par des chercheurs de l'Inserm qui ont découvert que c'est dans les grandes gares de la capitale que le risque d'être victime d'un accident cardiaque était le plus important. Ainsi, il apparaît que les gares parisiennes, qui ne couvrent que 1 % de la surface de la ville, concentrent 20 % du nombre total d'arrêts cardiaques survenant à Paris. Le centre d'expertise mort subite (Inserm, AP-HP, Université Paris-Descartes) a analysé des accidents cardiaques survenus entre 2000 et 2010 sur la voie publique à Paris (soit 30 % du total des accidents cardiaques). Il a géolocalisé les 1 255 arrêts cardiaques recensés sur la voie publique au cours de ces années. Elle lui demande si un renforcement de la présence des défibrillateurs dans les gares est prévu.

Texte de la réponse

En 2011, le groupe public ferroviaire a amorcé l'implantation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) dans les lieux de passage de flux importants de voyageurs. Plusieurs critères ont été retenus pour déterminer les lieux d'implantation des défibrillateurs, en particulier le nombre de personnes présentes sur le site de façon simultanée ainsi que les conditions climatiques susceptibles de contribuer au déclenchement d'un malaise. La localisation des DAE est déterminée en fonction des itinéraires piétonniers habituels des voyageurs entre leur arrivée dans la gare et leur montée dans le train, incluant les zones d'attente. Le nombre et le positionnement des DAE dépendent ainsi de la fréquentation et de la configuration des gares. Dans les grandes gares parisiennes, l'emplacement des DAE a en outre été défini pour assurer une mise en œuvre des défibrillateurs en moins de quatre minutes, ce qui permet de réduire le temps qui s'écoule entre la perte de conscience et la défibrillation. Ainsi, les vingt-huit DAE dans les sept grandes gares parisiennes se répartissent comme suit : quatre à la gare de Paris Lyon, un à la gare de Paris Bercy, cinq à la gare de Paris Montparnasse, quatre à la gare de Paris Saint-Lazare, quatre à la gare de Paris Austerlitz, six à la gare de Paris Nord et quatre à la gare de Paris Est. De plus, l'entreprise a installé quatre-vingt sept DAE sur le réseau transilien et environ cent cinquante dans les gares de province ces dernières années. Le groupe public ferroviaire réfléchit désormais à l'installation de DAE supplémentaires dans des gares qui en sont actuellement dépourvues, tout particulièrement celles qui sont des points d'arrivée et de départ des services Ouigo, qui accroissent significativement le trafic de la gare.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78556

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2973

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8896